

Syndicat Mixte des Eaux de Hermès et Environs (SMEHE)

ÉLABORATION DE LA STRATEGIE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (SPRE) SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS (SMEHE) 2025 - 2030



Rapport provisoire

AMODIAG Environnement

Agence Ile de France : 13 Chemin des Petits Eboulis – 77 230 DAMMARTIN EN GOELE

Siège : ZAC Valenciennes-Rouvignies - 9 avenue Marc Lefrancq – 59121 PROUVY

Référence interne :	IF24006000
Agence	ILE DE FRANCE

Informations sur le document :

VERSION	DATE	REDACTEUR	APPROBATEUR
1	13/02/2026	A. IKENOUNE	W. PICAUT

Partenaires du projet :

PARTENAIRE	ADRESSE	LOGO
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS (SMEHE)	Mairie, 19 rue du 11 Novembre 60370 HERMES	
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	2 Rue du Dr Camille Guérin 60200 COMPIEGNE	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE	1 Rue Cambry 60000 BEAUVAIS	
AGENCE REGIONALE DE SANTE	13 rue Biot 60000 BEAUVAIS	
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'OISE	40, rue Jean Racine BP 20317 60021 BEAUVAIS Cedex	
VEOLIA	1 rue Thérain 60000 BEAUVAIS	

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	7
1.1. CONTEXTE DE L'ETUDE	8
2. CARTE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE	10
1.2. LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS (SMEHE)	11
1.3. POPULATION ALIMENTEE	12
1.1.1. <i>Évolution démographique</i>	12
1.1.2. <i>Évolution de l'habitat</i>	14
1.1.3. <i>Évolution du nombre d'abonnés</i>	16
1.4. PRODUCTION ET CONSOMMATION	16
1.1.4. <i>Production</i>	16
1.1.5. <i>Les indicateurs du service eau potable</i>	21
1.1.6. <i>Mode de tarification de l'eau potable</i>	21
1.1.7. <i>Traitement</i>	22
1.5. LES ENJEUX DE LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU	24
1.1.8. <i>Enjeux qualitatifs</i>	24
1.6. ENJEUX QUANTITATIFS GLOBAUX	28
1.7. LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE	31
1.8. MOYENS D' ACTIONS	32

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : étapes d'élaboration d'une Stratégie de Protection de la Ressource en Eau (SPRE) – Source (AESN)	9
Figure 2 : Carte du territoire de l'étude et la localisation des principaux ouvrages	12
Figure 3 : Évolution démographique des communes totalement alimentées du Syndicat (Source : INSEE)	13
Figure 4 : Évolution démographique de la population totale du Syndicat.....	13
Figure 5 : Évolution des habitats pour le Syndicat (Source : INSEE).....	15
Figure 6 : Localisation du territoire du syndicat par rapport aux masses d'eau souterraines	17
Figure 7 : Évolution des volumes produits sur la ressource du Syndicat (Source : RAD)	20
Figure 8 : Station d'adoucissement de l'eau – SMEHE.....	22
Figure 9 : Stockage du chlore gazeux	23
Figure 10 : Zone de recharge théorique de la nappe captive des sables de Bracheux (Source : Etude Institut Polytechnique UniLaSalle (2018 - 2019).....	27
Figure 11 : Etat quantitatif des masses d'eau souterrain - SDAGE 2022-2027	28

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la population (Source : INSEE)	12
Tableau 2 : Evolution de l'habitat des communes membres du syndicat	14
Tableau 3 : Evolution de l'habitat sur le territoire du SMAEPA (Source : INSEE)	15
Tableau 4 : Évolution du nombre d'abonnés (Source : RAD délégataire 2023)	16
Tableau 5 : Récapitulatif des informations des captages d'eau potable du syndicat	18
Tableau 6 : Evolution des volumes produits	20
Tableau 7 : Indicateurs du service eau potable – SMEHE – source - SISPEA (https://www.services.eaufrance.fr/).....	21
Tableau 8 : Analyse de la qualité des eaux brutes - SMEHE.....	25
Tableau 9 : Objectif qualité de la stratégie de la protection de la ressource – SMEHE	31
Tableau 10 : Objectif quantitatif de la stratégie de la protection de la ressource – SMEHE	31
Tableau 11 : Moyens d'action volet quantitatif	32

1. PREAMBULE

1.1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La gestion de la ressource en eau en France repose sur un cadre réglementaire structuré visant à concilier les besoins humains, économiques et environnementaux tout en assurant la préservation des milieux aquatiques. Au niveau national et de bassin, ce cadre s'articule principalement autour de la Directive-cadre sur l'eau (DCE) transposée dans le Code de l'environnement, et des outils de planification qui en découlent, tels que le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux), définissant des objectifs quantitatifs et qualitatifs de gestion durable de la ressource. Dans le bassin Seine-Normandie, le SDAGE 2022-2027 fixe des orientations fondamentales pour garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau face notamment aux effets du changement climatique et aux pressions anthropiques croissantes.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie, opérateur clé de la politique de l'eau sur le bassin, accompagne ces orientations dans le cadre de son programme d'intervention 2025-2030 et de ses dispositifs d'aides. Cet accompagnement inclut la formalisation et le déploiement de stratégies territoriales de préservation de la ressource (SPR), qui doivent traduire localement les objectifs du SDAGE en programmes d'actions adaptés aux enjeux spécifiques de chaque territoire. Ces stratégies s'inscrivent dans une dynamique de prévention des pollutions diffuses, de sécurisation des captages prioritaires et de maîtrise quantitative des prélèvements pour l'alimentation en eau potable, objectifs structurant l'intervention de l'Agence de l'eau.

Par ailleurs, la réglementation impose aux collectivités compétentes des démarches complémentaires, telles que l'élaboration de Plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) et l'intégration des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée des captages d'eau potable. Ces dispositifs permettent d'anticiper et de réduire les risques de dégradation de la qualité et de garantir la pérennité de la ressource en cohérence avec les objectifs de reconquête du « bon état » écologique définis par la DCE.

Dans ce contexte normatif et institutionnel, le Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs (SMEHE) engage l'élaboration de sa propre Stratégie de Protection de la Ressource en Eau (SPRE). Cette étude vise à formaliser une approche intégrée fondée sur un diagnostic précis des vulnérabilités locales, le cadrage des objectifs réglementaires et la définition d'un programme d'actions opérationnel, priorisé et cohérent avec les orientations du SDAGE et du 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, afin d'assurer durablement l'accès à une eau de qualité pour les populations desservies.

Le schéma des différents points et étapes d'élaboration d'une stratégie de protection de la ressource en eau.

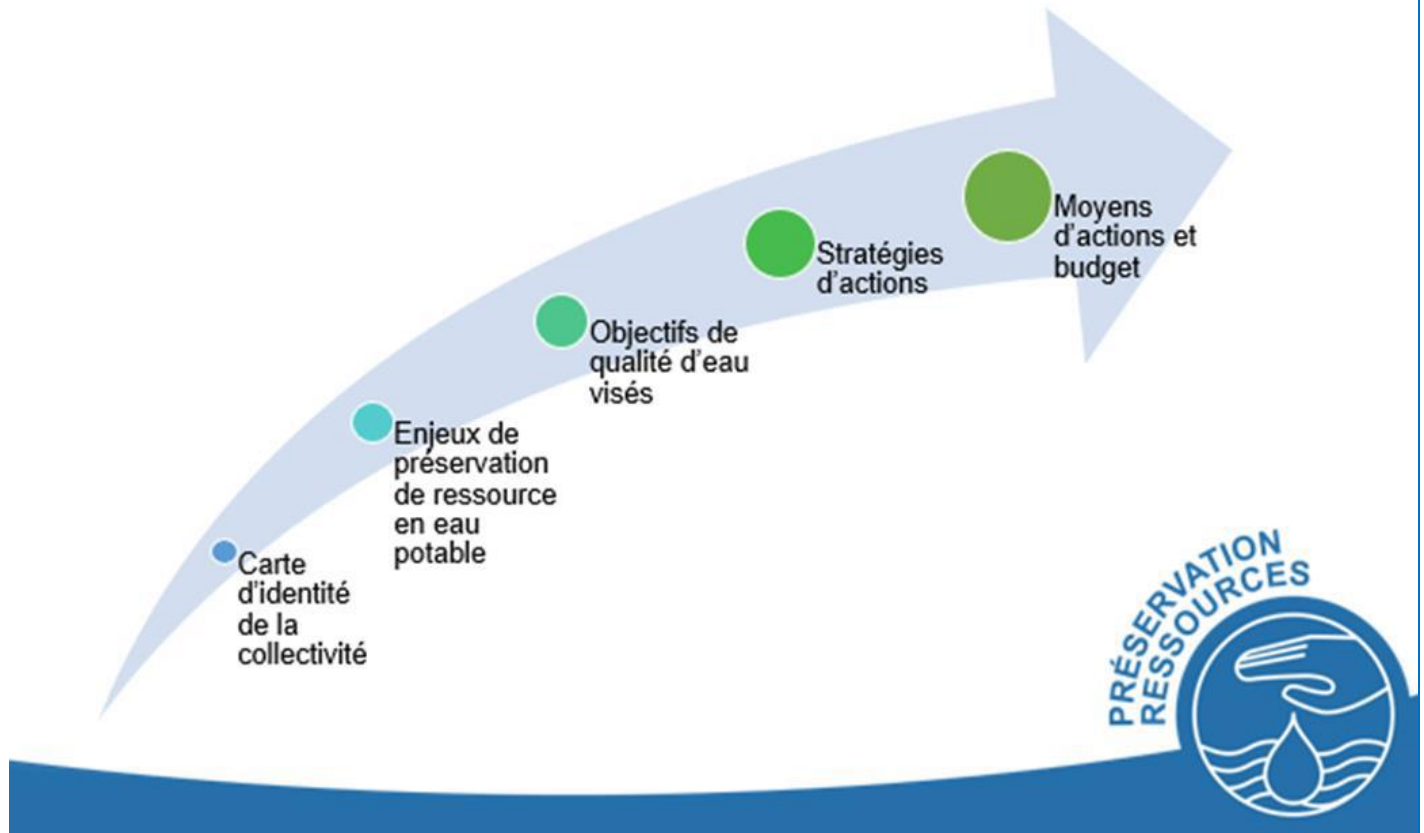


Figure 1 : étapes d'élaboration d'une Stratégie de Protection de la Ressource en Eau (SPRE) – Source (AESN)

2. CARTE D'IDENTITE DE LA COLLECTIVITE

1.2. LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS (SMEHE)

Le Syndicat Mixte des Eaux de HERMES et Environs (SMEHE) est l'autorité organisatrice du service d'eau potable en production, stockage et distribution. Il assure la gestion des investissements structurants du service dans le respect des règles de la commande publique.

Le territoire desservi s'étend sur neuf (09) communes :

- ▲ BAILLEUL SUR THERAIN ;
- ▲ BERTHECOURT ;
- ▲ HEILLES ;
- ▲ HERMES ;
- ▲ HONDAINVILLE ;
- ▲ ROCHY CONDE ;
- ▲ SAINT FELIX ;
- ▲ THURY SOUS CLERMONT ;
- ▲ VILLERS SAINT SEPULCRE.

Le service eau potable est exploité en Délégation de Service Public (DSP), en contrat d'affermage, par la Société « Véolia Eau » depuis la date du 02/07/2016 et jusqu'au 01/07/2028.

Le patrimoine du service eau potable comporte les éléments suivants :

- ▲ 3 ouvrages de production (un forage et 2 puits artésiens) ;
- ▲ Une unité de décarbonatation → mise en service en février 2021 ;
- ▲ 1 réservoir de 2×1000 m³ ;
- ▲ Un linéaire du réseau de 100 km de canalisations (hors branchements) ;
- ▲ 4 365 branchements ;
- ▲ 5 130 compteurs.

La localisation des communes membres du syndicat et les principaux ouvrages d'eau potable est présentée dans l'illustration suivante :

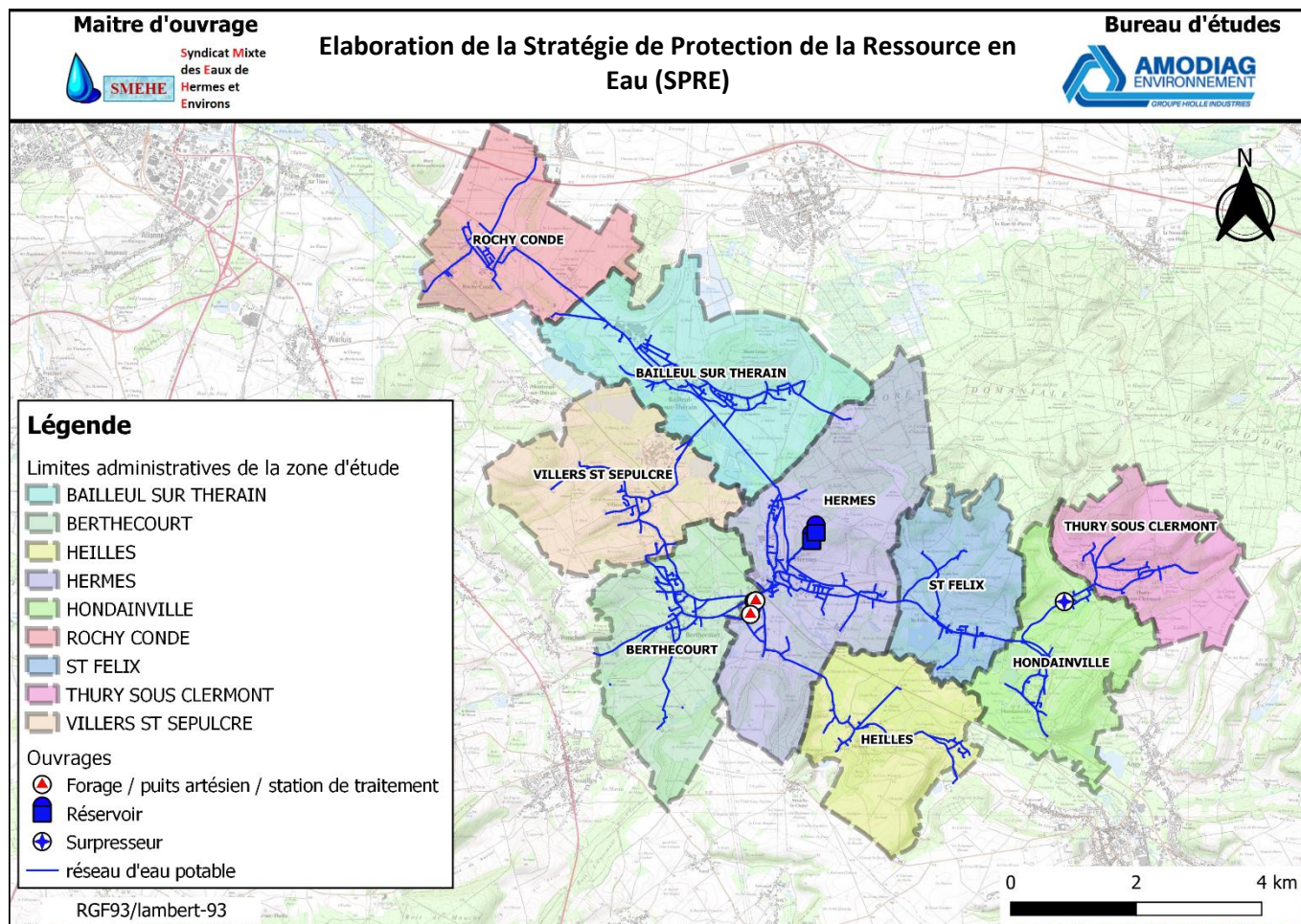


Figure 2 : Carte du territoire de l'étude et la localisation des principaux ouvrages

1.3. POPULATION ALIMENTEE

1.1.1. ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

L'évolution de la population du Syndicat suivant les données disponibles de l'INSEE est présentée ci-dessous :

Tableau 1 : Évolution de la population (Source : INSEE)

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Hermes	1588	1802	1828	1964	2331	2565	2458	2498
Berthecourt	947	986	981	1153	1355	1601	1642	1595
Villers Saint Sépulcre	661	648	729	828	868	950	957	1010
Bailleul Sur Thérain	1150	1212	1523	1567	1753	2097	2068	2323
Rochy Condé	600	604	573	594	634	1035	999	1003
Heilles	334	370	489	577	577	591	622	655
Hondainville	248	242	318	553	617	611	689	727
Thury Sous Clermont	193	265	337	528	603	685	683	672
Saint Félix	226	221	348	417	486	607	634	613
Total	5 947	6 350	7 126	8 181	9 224	10 742	10 752	11 096

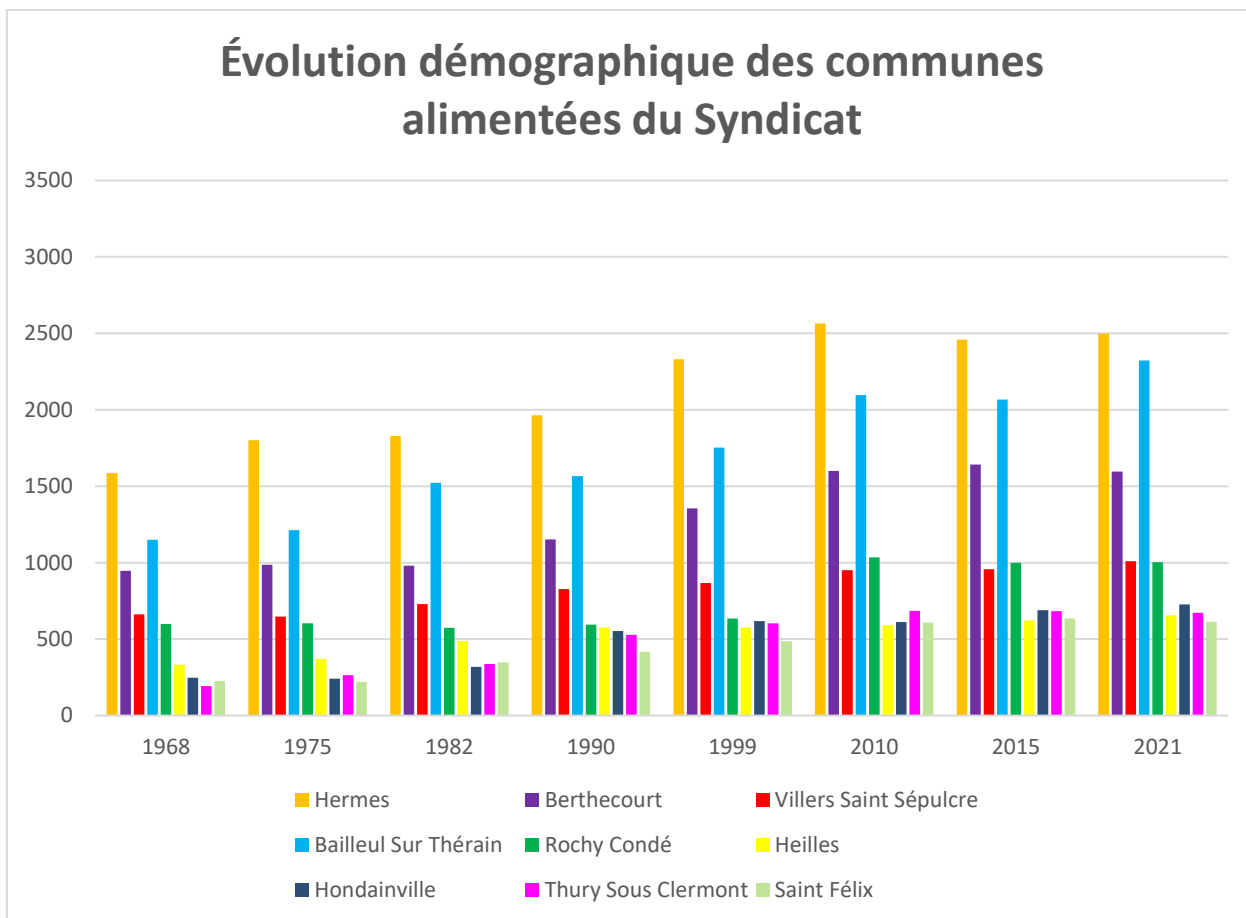


Figure 3 : Évolution démographique des communes totalement alimentées du Syndicat (Source : INSEE)

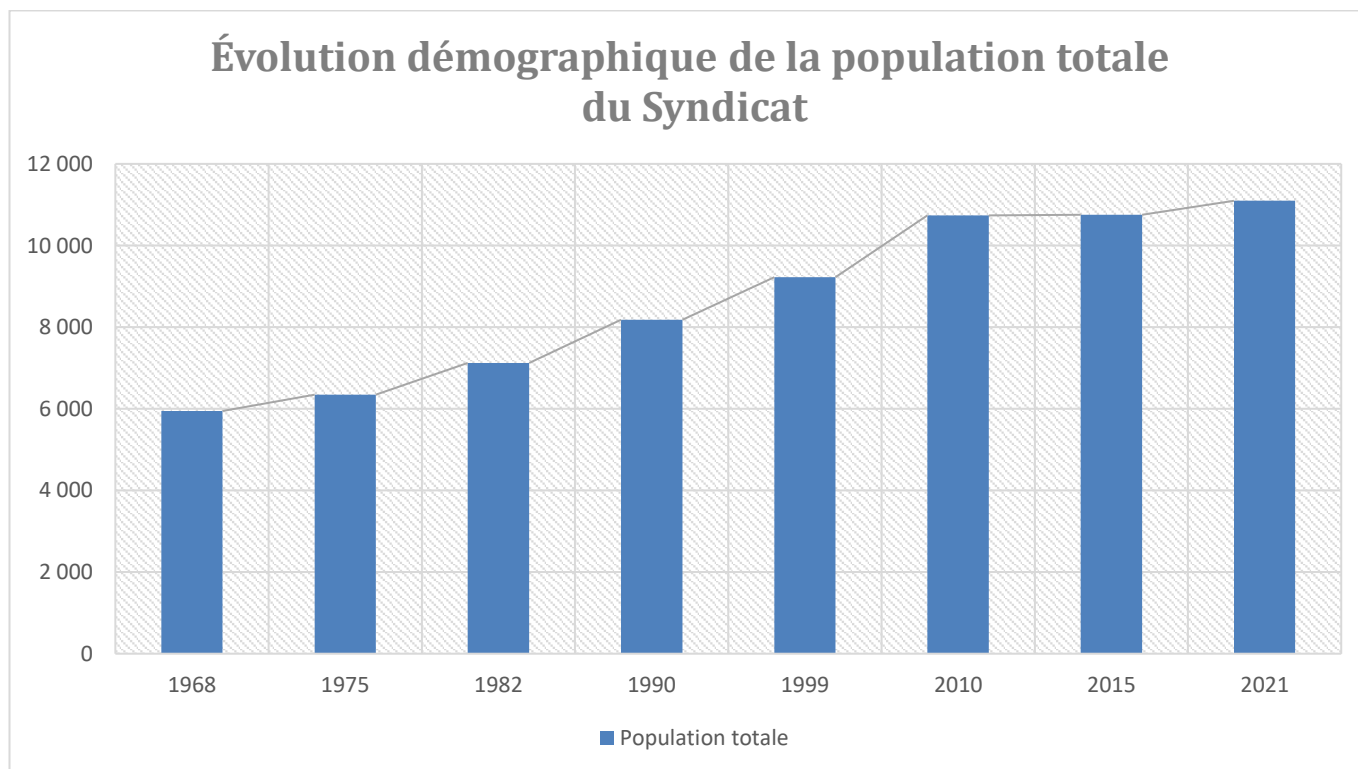


Figure 4 : Évolution démographique de la population totale du Syndicat

La population totale du syndicat a connu une augmentation globale entre 1968 et 2010 d'environ 80 % suivie d'une stabilisation / augmentation moins importante entre 2010 et 2021.

1.1.2. ÉVOLUTION DE L'HABITAT

L'évolution de l'habitat des communes membres du syndicat est présentée dans le tableau suivant. Les données sont issues de l'INSEE.

Tableau 2 : Evolution de l'habitat des communes membres du syndicat

COMMUNES		2010	%	2015	%	2021	%
Hermes	Résidences principales	970	91,8	962	90,8	1 012	91,5
	Résidences secondaires et logements occasionnels	26	2,5	22	2,1	11	1,0
	Logements vacants	60	5,7	75	7,1	82	7,5
	Maisons	867	82,0	869	82,0	906	81,9
	Appartements	173	16,4	184	17,4	198	17,9
Berthecourt	Résidences principales	574	93,9	612	94,2	628	94,2
	Résidences secondaires et logements occasionnels	11	1,8	10	1,6	10	1,5
	Logements vacants	27	4,3	27	4,2	29	4,3
	Maisons	561	91,8	593	91,2	609	91,4
	Appartements	48	7,9	57	8,8	56	8,5
Villers Saint Sépulcre	Résidences principales	356	91,2	354	95,7	375	95,8
	Résidences secondaires et logements occasionnels	13	3,3	3	0,8	2	0,5
	Logements vacants	21	5,5	13	3,5	15	3,7
	Maisons	372	95,2	344	92,8	372	95,1
	Appartements	19	4,8	23	6,2	16	4,2
Bailleul Sur Thérain	Résidences principales	775	94,2	797	90,6	908	93,8
	Résidences secondaires et logements occasionnels	12	1,5	7	0,8	12	1,3
	Logements vacants	36	4,4	75	8,5	48	4,9
	Maisons	652	79,3	683	77,7	727	75,1
	Appartements	170	20,6	145	16,5	239	24,7
Rochy Condé	Résidences principales	402	91,5	410	94,4	410	92,4
	Résidences secondaires et logements occasionnels	16	3,6	7	1,6	7	1,6
	Logements vacants	22	5,0	17	4,0	26	6,0
	Maisons	359	81,6	351	80,9	371	83,5
	Appartements	79	17,9	82	18,9	70	15,8
Heilles	Résidences principales	220	87,8	244	92,3	247	88,1
	Résidences secondaires et logements occasionnels	17	6,9	20	7,7	18	6,3
	Logements vacants	13	5,3	0	0,0	16	5,6
	Maisons	248	98,8	257	97,3	275	98,2
	Appartements	3	1,2	6	2,3	3	1,1
Hondainville	Résidences principales	229	92,6	275	94,0	283	95,3
	Résidences secondaires et logements occasionnels	4	1,6	5	1,8	8	2,7
	Logements vacants	14	5,8	12	4,2	6	2,0
	Maisons	246	99,2	287	98,2	292	98,3
	Appartements	1	0,4	2	0,7	1	0,3

Thury Sous Clermont	Résidences principales	250	91,0	258	91,4	262	92,1
	Résidences secondaires et logements occasionnels	18	6,7	12	4,3	12	4,2
	Logements vacants	6	2,2	12	4,3	11	3,8
	Maisons	267	97,4	278	98,6	279	98,3
	Appartements	4	1,5	4	1,4	5	1,7
Saint Félix	Résidences principales	210	90,9	226	93,0	231	93,9
	Résidences secondaires et logements occasionnels	8	3,5	7	2,9	3	1,2
	Logements vacants	13	5,6	10	4,1	12	4,9
	Maisons	227	98,3	237	97,5	241	97,9
	Appartements	4	1,7	5	2,1	5	2,1

L'évolution moyenne de l'habitat à l'échelle du territoire du syndicat est présentée dans le tableau et le graphique ci-après.

Tableau 3 : Evolution de l'habitat sur le territoire du SMAEPA (Source : INSEE)

Syndicat	Logements	2010	%	2015	%	2021	%
	Résidences principales	3986	91,66	4138	92,93	4356	93,01
	Résidences secondaires et logements occasionnels	125	3,49	93	2,62	83	2,26
	Logements vacants	212	4,87	241	4,43	245	4,74
	Maisons	3799	91,51	3899	90,69	4072	91,08
	Appartements	501	8,04	508	8,26	593	8,48

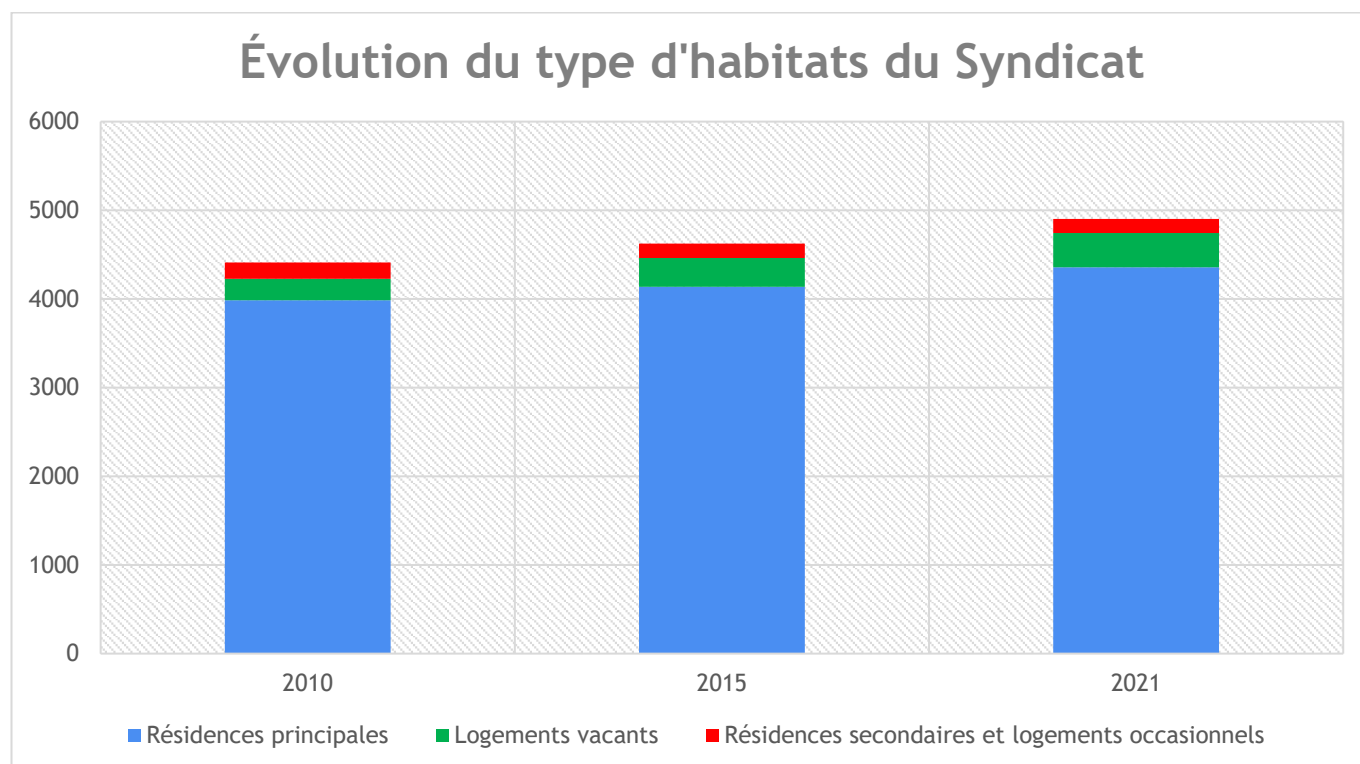


Figure 5 : Évolution des habitats pour le Syndicat (Source : INSEE)

Au vu de ces valeurs, la majorité des logements sur le territoire du syndicat sont des résidences principales environ 93 %. Seulement 3 à 4 % des habitations sont des résidences secondaires et logements occasionnels.

Au vu de cette répartition, la consommation en eau devrait être relativement stable au cours d'une année sans une augmentation significative en période estivale.

1.1.3. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES

L'évolution du nombre d'abonnés du syndicat est présentés dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Évolution du nombre d'abonnés (Source : RAD délégataire 2023)

Syndicat	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés	4 700	4 732	4 742	4 778	4 785
Domestiques ou assimilés	4 696	4 728	4 738	4 774	4 781
Non domestiques	4	4	4	4	4

D'après le rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2024, le syndicat comptait 4 785 abonnés.

L'évolution du nombre d'abonné suit la tendance de l'évolution du nombre d'habitant sur le territoire

Le ratio d'habitants par abonnés est donc de 2,32

1.4. PRODUCTION ET CONSOMMATION

1.1.4. PRODUCTION

Sur le territoire du syndicat est situé sur deux masses d'eau souterraines à savoir :

- ▲ Éocène du Valois « HG104 » → entièrement libre ;
- ▲ Craie picarde « HG205 » → Libre et captif.

La localisation du territoire du syndicat par rapport aux masses d'eau souterraines est présentée dans la carte suivante :

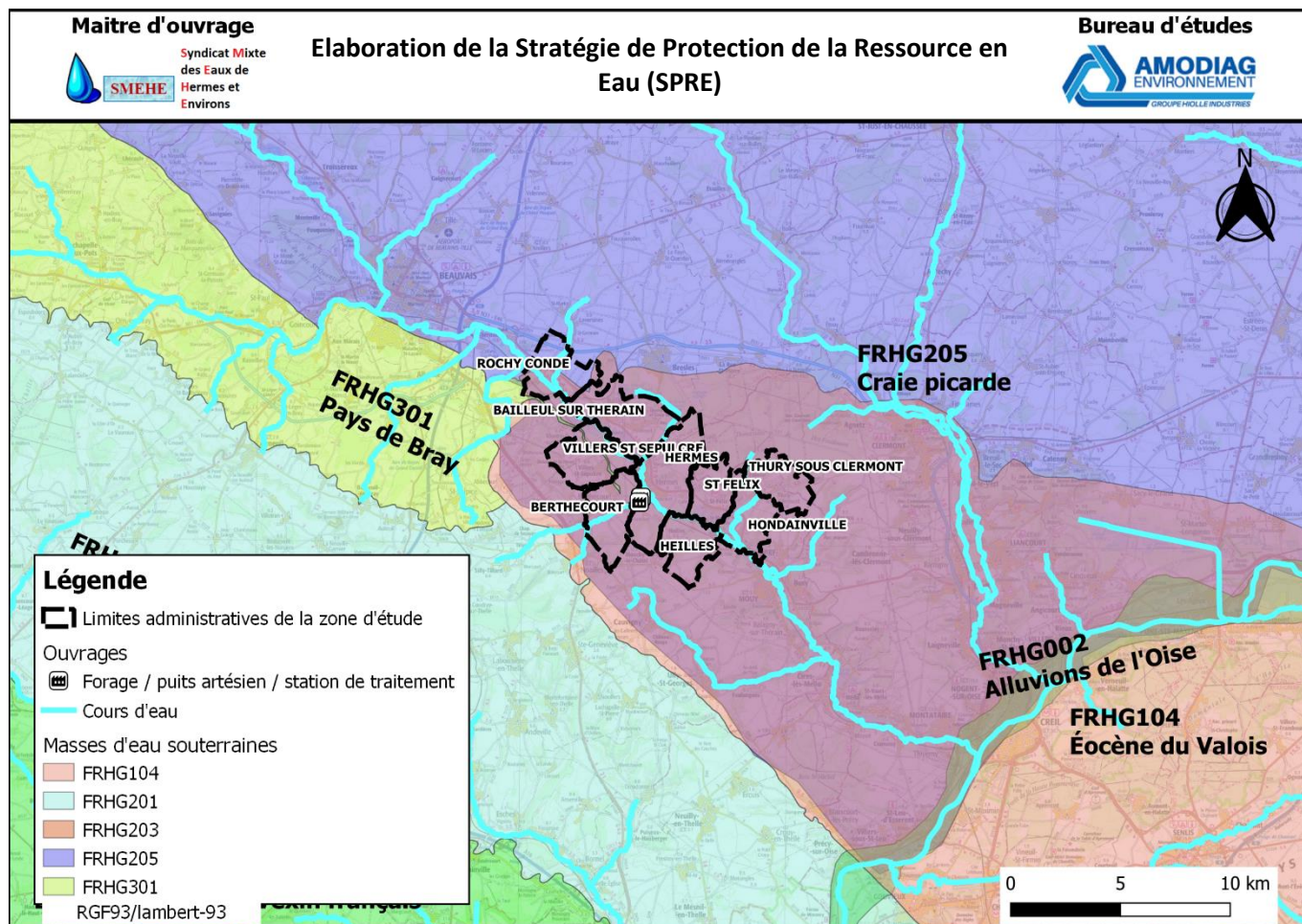


Figure 6 : Localisation du territoire du syndicat par rapport aux masses d'eau souterraines

L'eau distribué par le syndicat est captée à l'aide d'un forage et de deux puits artésiens. Les trois (3) ouvrages de productions sont situés sur la commune de Hermes.

Un récapitulatif des informations des ouvrages de captage est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Récapitulatif des informations des captages d'eau potable du syndicat

	FORAGE (F1)	Puits artésien (PA1)	Puits artésien (PA2)
Code BSS	BSS000GYFF	BSS000GYBL	BSS000GYAH
Ancien code	01035X121	01035X0030	01035X0003
Réalisation	09 juillet 1971	1952	1965
Code de la masse d'eau prélevée	HG205 / HG104	HG205 / HG104	HG205 / HG104
Intitulée de la masse d'eau prélevée	Craie picarde / Éocène du Valois	Craie picarde / Éocène du Valois	Craie picarde / Éocène du Valois
Département	Oise	Oise	Oise
Commune	Hermes	Hermes	Hermes
Parcelle(s) cadastrale(s)	AB 05	AB 27	AB27
Altitude	49,5 mNGF	47,5 mNGF	47,5 mNGF
Avis de l'hydrogéologue agréé	28 septembre 1981 Débit d'exploitation : 50 m ³ /h	30 septembre 1981	30 septembre 1981
DUP	12 septembre 1984 Débit autorisé horaire maximum : 200 m ³ /h	12 septembre 1984 Débit autorisé horaire maximum : 40 m ³ /h	12 septembre 1984 Débit autorisé horaire maximum : 20 m ³ /h
Carte IGN			



L'évolution des volumes produits est présentée dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Tableau 6 : Evolution des volumes produits

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume d'eau produit (m³/an)	520 822	514 373	548 575	525 917	509 970	522 622	519 791	501 481	490 550	489 959
Volume d'eau importé (m³/an)	89	69	53	77	78	56	68	99	197	207
Total	520 911	514 442	548 628	525 994	510 048	522 678	519 859	501 580	490 747	490 166

Evolution des volumes produits + importés



Figure 7 : Évolution des volumes produits sur la ressource du Syndicat (Source : RAD)

Entre 2015 et 2024, les volumes produits par le syndicat varient entre 548 575 m³ en 2017 et 489 959 m³ en 2024.

Les volumes d'eau importés proviennent de l'interconnexion avec le Syndicat des eaux de Silly Tillard via le réseau de la commune de Berthecourt.

Une tendance à la baisse des volumes produits est observée.

Avec une production moyenne journalière d'environ 1 503 m³/j sur l'année 2017, le syndicat est en dessous du volume prescrit par les DUP de 3 900 m³/j.

Les volumes produits respectent les volumes maximaux fixés par les DUP.

1.1.5. LES INDICATEURS DU SERVICE EAU POTABLE

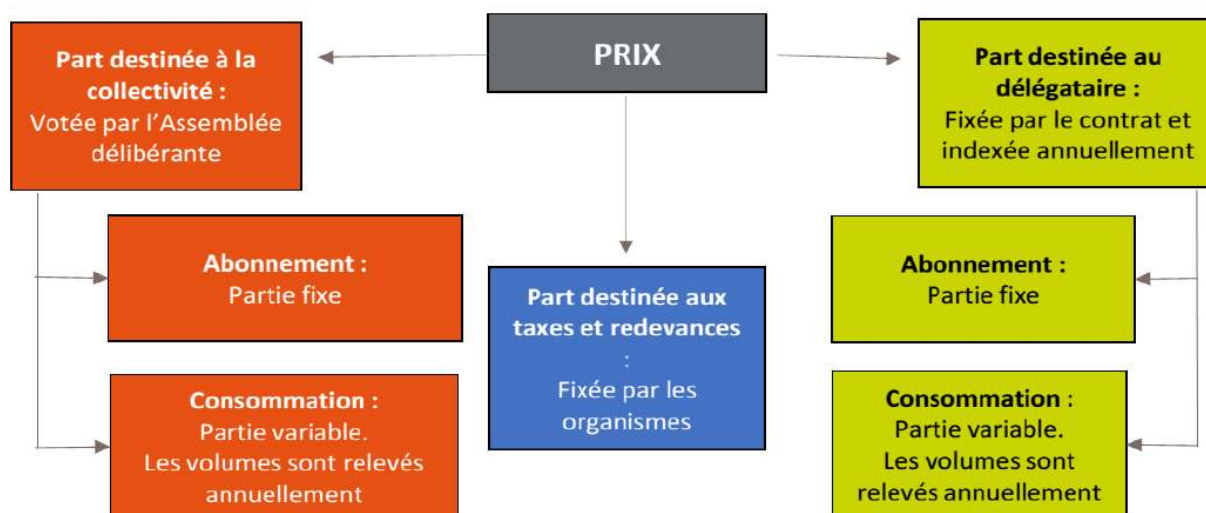
Les indicateurs du service d'eau potable selon la déclaration au Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) pour l'année 2024 sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Indicateurs du service eau potable – SMEHE – source - SISPEA (<https://www.services.eaufrance.fr/>)

Les indicateurs du service eau potable, année 2024 - SMEHE					
Abonnés	Prix du service au m ³ (D102.0)	Nombre d'habitants desservis (D101.0)	Taux de réclamations (P155.1)	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés (P152.1)	Fréquence des interruptions de service non programmées (P151.1)
	1,82 €/m³	11 305 habitants	0,21 / 1000 abonnés	100%	0 / 1000 abonnés
Qualité de l'eau	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet (P102.1)	Conformité microbiologique de l'eau au robinet (P101.1)	Protection de la ressource en eau (P108.3)		
	100%	100%	80%		
Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Taux d'impayés sur les factures d'eau (P154.0)	Montant des actions de solidarité (P109.0)		
	8,6 ans	2,90%	0 €/m³		
Réseau d'Eau potable	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	Pertes en réseau (P106.3)	Volumes non comptés (P105.3)	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)	
	85,9%	1,9 m³/km/j	2,0 m³/km/j	110 points	

1.1.6. MODE DE TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

Le mode de tarification du service eau potable du syndicat est « Tarification binôme » : **Abonnement** (une part fixe) et **consommation** (une part variable selon la consommation à prix constant). Le prix de l'eau potable se décompose de la manière suivante :



1.1.7. TRAITEMENT

Unité de décarbonatation / adoucissement de l'eau

Une station de décarbonatation présente sur le système d'alimentation du syndicat, elle permet l'adoucissement de l'eau distribuée. La station est mise en service en 2021.

La station est localisée sur le périmètre de protection immédiat (PPI) du forage F1, un avis favorable de l'hydrogéologue agréé en 2019 pour la réalisation de la station.

La filière de traitement ou d'adoucissement de l'eau est résine d'échangeuses d'ions. Dureté cible de la station de traitement est de 14°f. Les eaux de régénération des résines sont stockées dans une cuve puis rejetées dans le cours d'eau Le Sillet.



Figure 8 : Station d'adoucissement de l'eau – SMEHE

Désinfection

Les eaux des 3 captages arrivent à la station de reprise (équipée d'une bâche et des pompes de refoulement). Une désinfection de l'eau au niveau de la bâche de la station de reprise par injection du chlore gazeux.



Figure 9 : Stockage du chlore gazeux

1.5. LES ENJEUX DE LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

1.1.8. ENJEUX QUALITATIFS

Sur le territoire du syndicat, aucun des ouvrages de prélèvement d'eau n'est classé ni :

- ▲ Prioritaires Etat ;
- ▲ Sensibles AESN ;
- ▲ Stratégiques collectivité (et bientôt sensibles Directive AEP).

Les résultats d'analyses sont présentés ci-après et sont issus des contrôles sanitaires réalisés par l'ARS dans le cadre des contrôles sanitaires et des contrôles de l'exploitant sur la période de 2016 à Aout 2024. Ces données permettent l'appréciation de la qualité des eaux du Syndicat lors de son prélèvement;

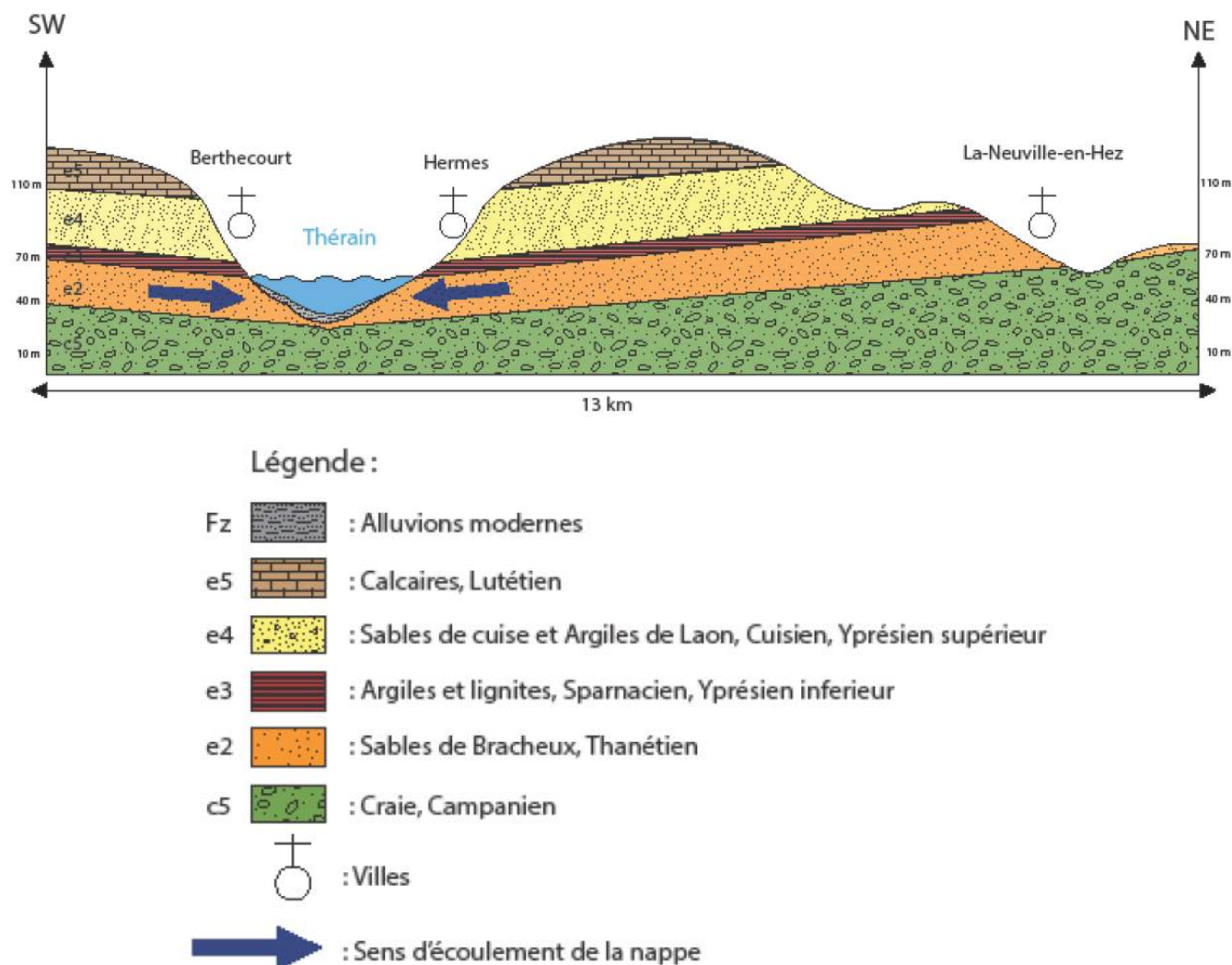
Les limites de qualité sont fixées par l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

Tableau 8 : Analyse de la qualité des eaux brutes - SMEHE

Paramètres	Limites et références de qualité	Unités	Date de la dernière mesure	Valeur de la dernière mesure	Minimum observés	Maximum observés	Nombre d'analyses	Nombre total d'analyses supérieures au seuil de détection	Nombres d'analyses supérieurs aux limites de qualité
Nitrates	50,00	mg/l	25/10/2024	5,00	3,70	6,7	104	104,00	0,00
Nickel	20,00	µg/l	25/10/2024	0,60	0,50	3,5	23	12,00	0,00
Plomb	10,00	µg/l	17/10/2023	2,30	0,60	6,8	19	13,00	0,00
Fer total	200,00	µg/l	25/10/2024	7,90	5,30	56	29	24,00	0,00
Manganèse total	50,00	µg/l	07/03/2024	1,10	0,80	5,4	18	17,00	0,00
Perchlorate	4 et 15	µg/l	23/01/2023	0,00	1,60	1,6	7	1,00	0,00
Atrazine	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	19	0,00	0,00
Déséthylatrazine	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	19	0,00	0,00
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	0,10	µg/l	17/04/2023	0,00	0,00	0	6	0,00	0,00
Total Atrazine et Métabolites	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	19	0,00	0,00
Diuron	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	14	0,00	0,00
Simazine	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	19	0,00	0,00
Dichlorobenzamide-2,6	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	14	0,00	0,00
Chloridazone méthyl desphényl		µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	10	0,00	0,00
Chloridazone		µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	14	0,00	0,00
Chloridazone desphényl		µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	10	0,00	0,00
Pesticides totaux	0,50	µg/l	07/03/2024	0,007	0,007	0,007	20	1,00	0,00
E.Coli /100ml	20 000/100 ml		09/12/2024	0,00	0,00	0	277	0,00	0,00
Turbidité		NFU	09/12/2024	0,34	0,08	2,2	278	112,00	1,00
Thiabendazole	0,10	µg/l	07/03/2024	0,00	0,00	0	14	0,00	0,00
Chlorothalonil R471811	0,10	µg/l	07/03/2024	0,000	0,00	0	3	0,00	0,00

Aucuns paramètres ne déclassant la qualité des eaux prélevées par le syndicat.

Les prélèvements d'eau du syndicat se font dans une nappe captive des sables de Bracheux, protégée par une couche d'argile l'eau est de bonne qualité.



Démarche engagée sur le BAC

L'AAC ou le BAC est définie comme étant l'ensemble des surfaces contribuant à l'alimentation du captage par infiltration et par ruissellement. En d'autres termes, l'AAC correspond à l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir au captage.

Les captages prioritaires doivent, en plus de leurs périmètres de protection, avoir une délimitation de leurs Aires d'Alimentation de Captage (AAC ou BAC pour bassin d'alimentation de captage).

L'objectif est de définir un programme hiérarchisé d'actions sur cette aire pour lutter contre les pollutions diffuses, qui touchera tous les acteurs de l'eau présents sur l'aire (agriculteurs, collectivités, particuliers, industriels).

La loi sur l'eau prévoit un cadre d'action réglementaire qui permet au Préfet :

- ⚠ De délimiter les Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) dans les Aires d'Alimentation de Captages
- ⚠ D'établir sur ces zones un programme d'action,

- ⚠ Le cas échéant, de rendre obligatoire tout ou partie de ce programme, dans un délai variable selon les situations.

Plusieurs études ont été menées sur la ressource en eau du syndicat :

- ⚠ Etablissement des fiches de vie et diagnostic des captages d'eau potable F1, PA1 et PA2 de la commune d' Hermes (60) → SADE forages d'eau (2009);
- ⚠ Etude de schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Thelle → setec hydratec (2015);
- ⚠ Étude hydrogéologique → Institut Polytechnique UniLaSalle (2017 - 2018);
- ⚠ Étude quantitative et qualitative de la ressource en eaux souterraines du Syndicat Intercommunal des eaux de Hermes et environs → Institut Polytechnique UniLaSalle (2018 - 2019) ;
- ⚠ Élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux Potables (PGSSE) → Amodiag Environnement (2025).

Une zone de recharge théorique de la nappe a été délimitée lors de l'étude quantitative et qualitative de la ressource en eaux souterraines du Syndicat Intercommunal des eaux de Hermes et environs menés par Institut Polytechnique UniLaSalle (2018 - 2019). La zone de recharge théorique identifiée couvre une surface d'environ 11 300 Ha. Elle s'étend de Beauvais au Nord-Ouest à Clermont à l'Est jusqu'à Novillers au Sud. Cette zone théorique est issue d'une interprétation de la carte géologique.

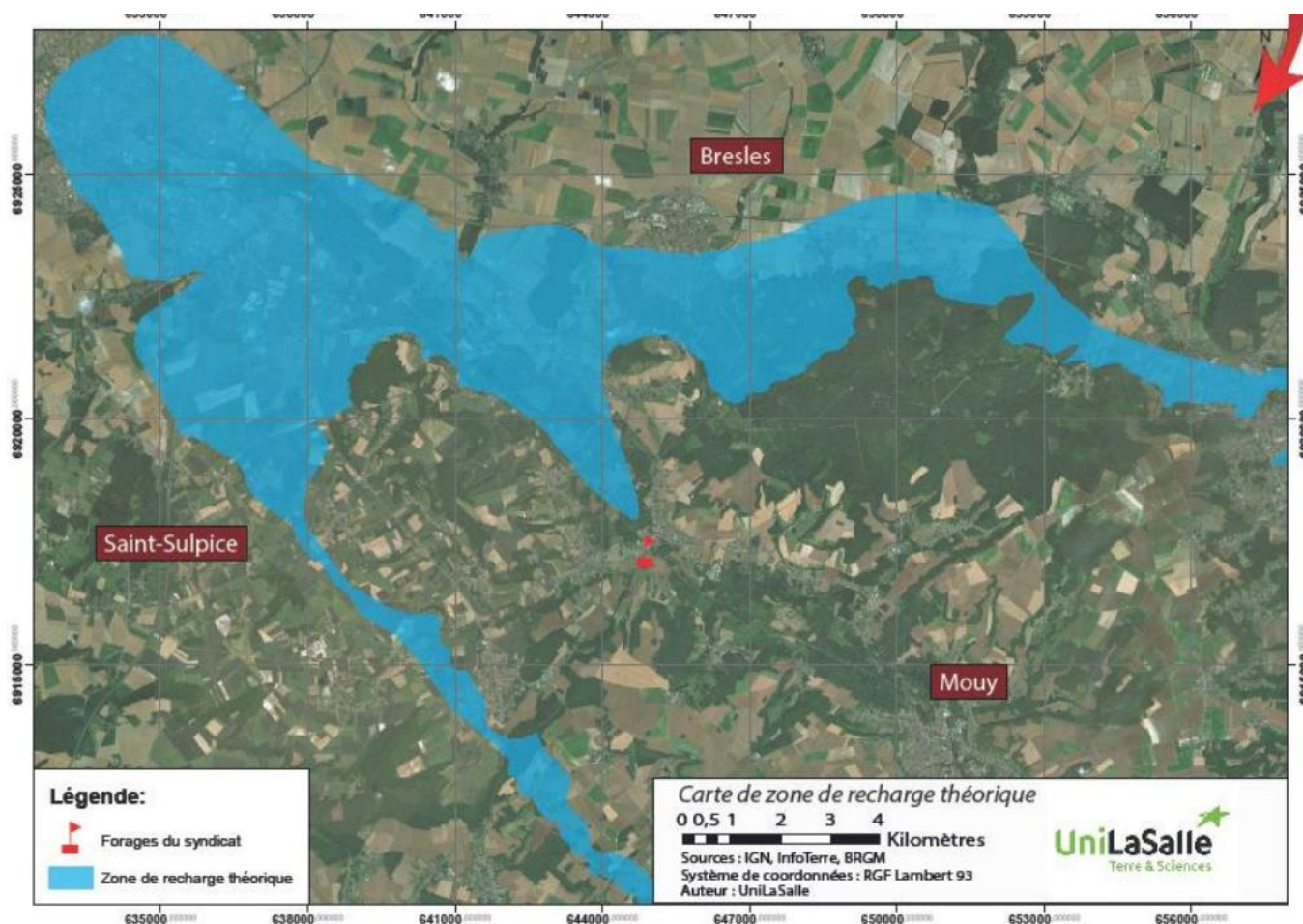


Figure 10 : Zone de recharge théorique de la nappe captive des sables de Bracheux (Source : Etude Institut Polytechnique UniLaSalle (2018 - 2019))

A ce jours aucune démarche AAC n'est engagée sur la ressource en eau du syndicat

Etat d'avancement des DUP

Les ouvrages de prélèvement d'eau du syndicat ont fait l'objet de Déclaration d'Utilité Public (DUP) :

- ▲ FORAGE (F1) : 12 septembre 1984 → Débit autorisé horaire maximum : 200 m³/h ;
- ▲ Puits artésien (PA1) : 30 septembre 1981 ;
- ▲ Puits artésien (PA2) : 30 septembre 1981.

1.6. ENJEUX QUANTITATIFS GLOBAUX

Les référentiels nationaux et SDAGE évaluent l'état quantitatif des masses d'eau souterraines sur la base de mesures piézométriques, des prélèvements et des recharges :

- ▲ État quantitatif global des masses d'eau (selon le SDAGE 2022-2027) :
 - Sur les 57 masses d'eau souterraine du bassin, 4 masses d'eau apparaissent en état médiocre du point de vue quantitatif :
 - la Craie de Champagne sud et centre (HG208),
 - la Craie altérée du Neubourg/Iton/plaine Saint André (HG211),
 - le Bathonien-Bajocien de la Plaine de Caen et du Bessin (HG308),
 - l'Isthme du Cotentin (HG101).

Ces masses d'eau sont déclassées en raison de leur impact sur le fonctionnement et l'état écologique des cours d'eau, évalué par le ratio des prélèvements au débit d'étiage des cours d'eau.

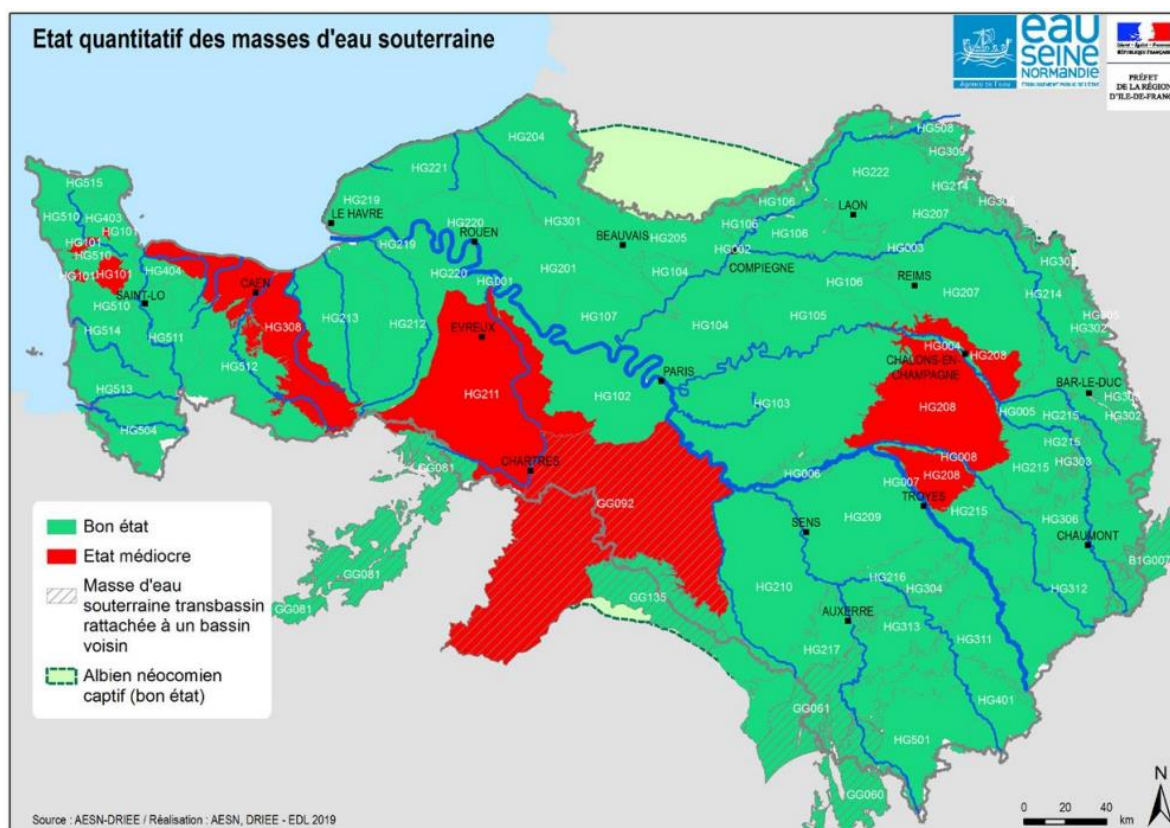


Figure 11 : Etat quantitatif des masses d'eau souterrain - SDAGE 2022-2027
Document d'accompagnement 4

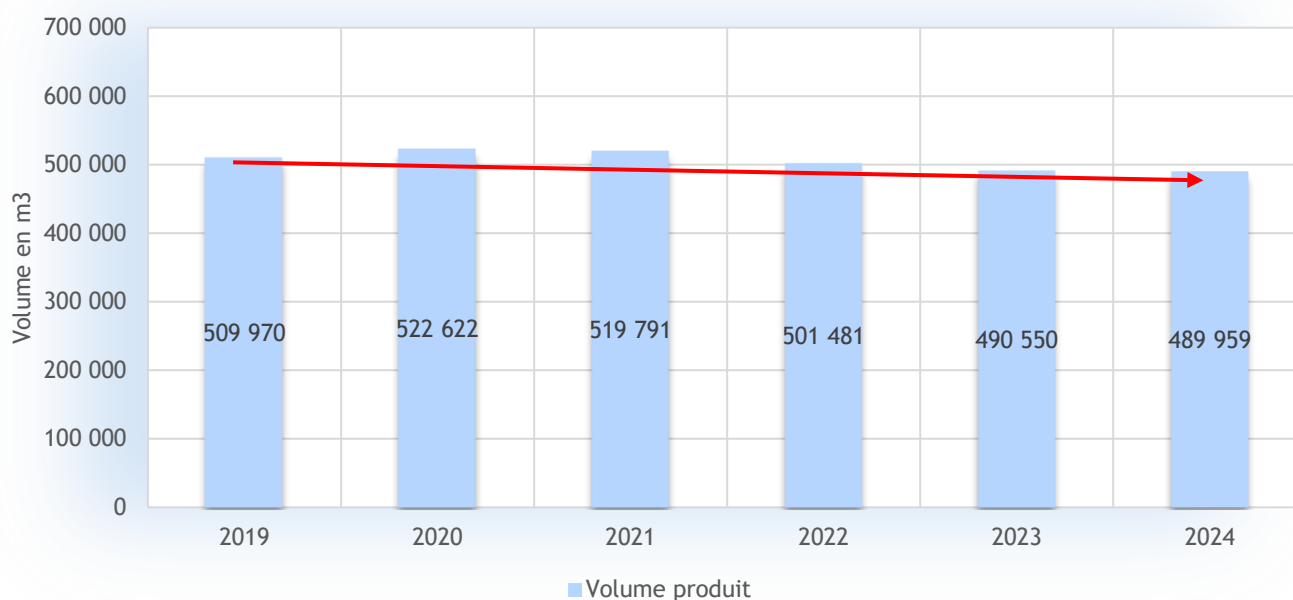
⚠ Concernant les nappes tertiaires (type Eocène / Sables) :

- La nappe des Sables de Bracheux est un aquifère du Thanétien (Eocène) situé dans le Bassin parisien, présent sous certaines formations argileuses dans le département de l’Oise,
- Cette nappe fait généralement partie de la masse d’eau souterraine dite « Eocène du Valois » au niveau du bassin Seine-Normandie (code national SDAGE associé potentiel autour de 3104 ou équivalent régional, selon cartographie de masses d’eau),
- À l’échelle de la masse d’eau souterraine générale (Eocène du Valois), l’état quantitatif évalué via les critères SDAGE n’est pas décrit comme dégradé ou en mauvais état au sens DCE/SDAGE.

Evolution des volumes prélevés

Les volumes prélevés annuellement par le syndicat sont présentés dans le graphique suivant :

Evolution des volumes annuels prélevés



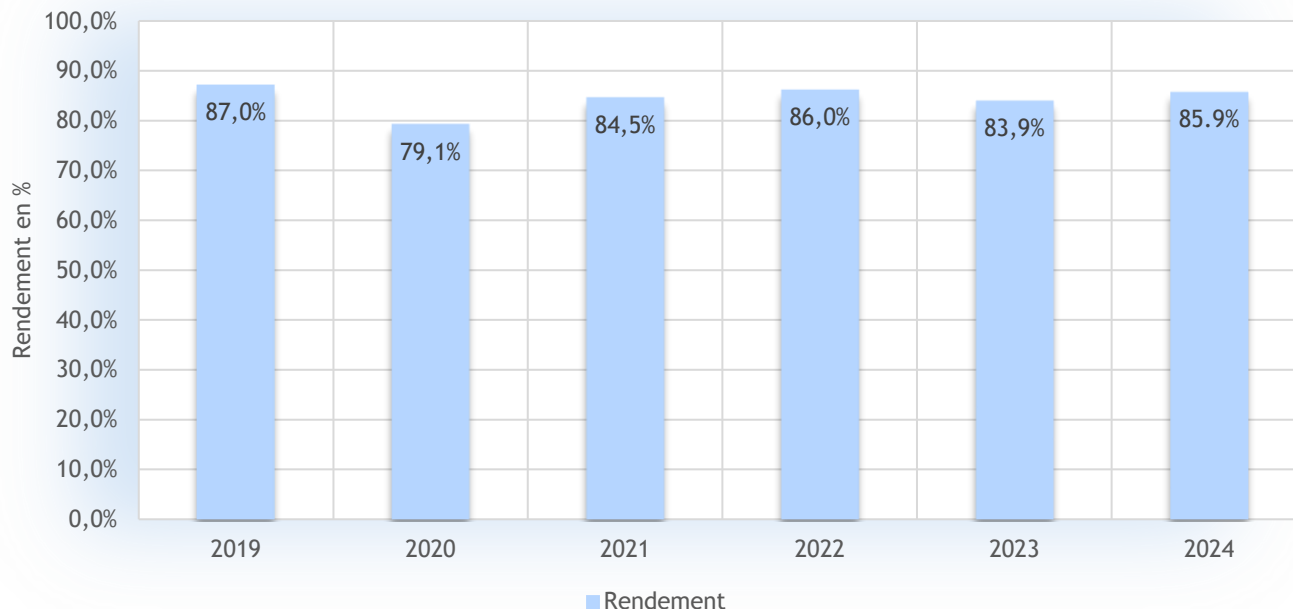
Une baisse de 3,9 % des prélèvements d’eau de 2019 à 2024 est observée. cette baisse des prélèvements est dû à :

- ⚠ l’ensemble des efforts d’amélioration de la gestion des réseaux (analyse des données de la sectorisation qui permet de mieux cibler et l’intervention rapide pour les réparations de fuites) ;
- ⚠ Investissement sur le renouvellement des équipements réalisés ;
- ⚠ Une baisse naturelle des consommations.

Evolution des rendements du réseau

L'évolution du rendement du réseau est présentée dans le graphique suivant :

Evolution du rendement



Le réseau d'eau potable du syndicat présente un bon rendement de 85,9% en 2024.

Equipements d'autosurveillance

Les équipements d'autosurveillance présent sur les ouvrages de prélèvement sont :

- ▲ Forage F1 :
 - Appareil de mesure de niveau piézométrique (Sonde de niveau) ;
 - Compteur mécanique.
- ▲ Puits artésien PA1 :
 - Débitmètre.
- ▲ Puits artésien PA2 :
 - Débitmètre.

1.7. LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

Volet qualitatif

Compte tenu de la qualité actuelle des eaux prélevées par le syndicat, l'objectif de qualité d'eau sont présenté dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Objectif qualité de la stratégie de la protection de la ressource – SMEHE

Objectif qualité de la stratégie de la protection de la ressource	
les objectifs de qualité d'eau visés	Ne jamais avoir à recourir à un traitement AEP / Maintien de de la qualité de l'eau brute aux valeurs actuelles : <ul style="list-style-type: none"> • Nitrates < 10mg/l • Très peu de traces de pesticides ou de métabolites de pesticides <0,01µg/l
Suivis qualité d'eau à mettre en place	Suivi actuel avec recherche de nouvelles molécules (ARS et Anses)

Volet quantitatif

Sur le volet quantitatif, le syndicat s'aligne avec la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie, Adoptée à l'unanimité par le comité de bassin le 5 octobre 2023. « Dans sa trajectoire de réduction des prélèvements déclinée à l'échelle du bassin Seine-Normandie suppose un engagement et des actions de chaque type d'usagers. Pour l'alimentation en eau potable, levier principal et incontournable sur le bassin compte tenu du caractère très majoritaire de cet usage, une réduction de 14 % est visée. » extrait de l'annexe 5 du document Stratégie d'adaptation au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie.

Objectif quantitatif de la stratégie de la protection de la ressource est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 10 : Objectif quantitatif de la stratégie de la protection de la ressource – SMEHE

Objectif quantitatif de la stratégie de la protection de la ressource	
Objectif de la trajectoire d'évolution des volumes prélevés (un objectif de baisse à l'échelle du bassin Seine Normandie de -14% entre 2019 et 2030 (cf stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin révisé en octobre 2023))	-14%

1.8. MOYENS D' ACTIONS

Les stratégies par captage

Afin d'avoir une connaissance approfondie des zones de recharge de la nappe exploitée par le syndicat, il est prévu dans la présente stratégie le lancement d'une étude AAC pour horizon 2029. L'étude permettra, également, la définition de la vulnérabilité à la pollution de la zone de recharge de la nappe.

Volet quantitatif

Les moyens d'actions sur le volet quantitatif sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 11 : Moyens d'action volet quantitatif

Moyens d'action volet quantitatif	
<p>Réduction des pertes en réseau Rendement net min du réseau de distribution à 80% et Indice Linéaire de Perte (ILP) maximum de 1,5 m3/km/j</p>	<p>Rendement en 2024 85,9% et Indice Linéaire de Perte (ILP) 1,89 m3/km/j</p> <p>Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) à engager pour 2027 → Définition d'un objectif de renouvellement annuel de canalisation Dans le cadre du marché de délégation de service public il est prévu de la recherche de fuite</p>
<p>Stratégie d'actions sur la lutte contre les fuites à définir en partant des travaux définis dans le SDAEP si celui-ci a moins de 10 ans ou dans le diagnostic permanent du réseau, sinon nouveau schéma en engager dès que possible</p>	<p>Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) à engager pour 2027 Remplacement de compteurs d'abonnés</p>
<p>Réduction des consommations</p>	<p>Sensibilisation à la réduction des consommations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication auprès des abonnés; • Classe d'eau • ...

Réalisation d'une étude Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)

L'étude Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable permettra l'élaboration d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisation. Il est prévu le lancement de l'étude SDAEP pour horizon 2027.

Campagnes de recherche de fuites

Pour tirer profit de la sectorisation en place, des campagnes de recherches et réparations de fuites devront être mis en place sur les secteurs présentant les débits de fuite les plus importants ou sur lesquels des hausses anormales des débits sont mesurés.

Dans le cadre du marché de délégation de service public, l'exploitant prévoit des campagnes de recherches de fuites.

Incitation à la sobriété des consommateurs :

Afin d'atteindre l'objectif de réduction des prélèvements de -14% d'ici 2030, le syndicat mettra en œuvre une action prioritaire de sensibilisation des consommateurs à la sobriété hydrique.

Cette démarche visera à encourager des comportements responsables et durables, en informant les usagers sur les gestes simples permettant de réduire les consommations quotidiennes et de limiter les gaspillages. La communication s'appuiera sur des supports pédagogiques clairs et accessibles, détaillant notamment les bonnes pratiques domestiques, l'intérêt d'équipements économes et l'importance d'une vigilance accrue en période de tension sur la ressource.

Afin d'assurer une diffusion efficace et homogène de ces messages sur l'ensemble du territoire, le syndicat s'appuiera sur son délégataire, qui sera chargé de la distribution des flyers de sensibilisation auprès des abonnés, notamment lors des envois de factures ou d'interventions techniques.